



PRÉFET DE L'EURE

**Arrêté n° DDTM/SPRAT/2013/13 annulant et remplaçant l'arrêté n° DDTM/SPRAT/2011/15 portant composition de la commission départementale de la consommation des espaces agricoles de l'Eure**

**Le préfet de l'Eure  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

**VU**

- le code de l'urbanisme,
- le code rural et de la pêche maritime,
- le code de l'environnement,
- la loi n°2010-874 du 27 juillet 2010 de modernisation de l'agriculture et de la pêche,
- le décret n°2011-189 du 16 février 2011 relatif à la commission départementale de la consommation des espaces agricoles,
- le décret n°90-187 du 28 février 1990 modifié relatif à la représentation des organisations syndicales d'exploitants agricoles au sein de certains organismes ou commissions,
- le décret n°2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif,
- Le décret n°2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives,
- l'arrêté préfectoral n°DDTM/SEATR/13/54 du 3 juillet 2013 relatif à la représentation des organisations syndicales au sein de certains comités ou commissions du département de l'Eure,
- les propositions des présidents du conseil général de l'Eure, de l'union des maires et des élus de l'Eure, de la chambre d'agriculture de l'Eure, des organisations syndicales d'exploitants agricoles départementales représentatives, de la chambre départementale des notaires de l'Eure, des associations agréées pour la protection de l'environnement.

**SUR** proposition du secrétaire général de la préfecture,

**ARRETE**

**Article premier :**

La commission départementale de la consommation des espaces agricoles de l'Eure est placée sous la présidence du préfet du département ou de son représentant et est constituée des membres suivants :

**1. En qualité de représentant du Président du Conseil Général de l'Eure :**

Monsieur le Président du Conseil général de l'Eure ou son représentant

**2. En qualité de représentants des maires de l'Eure :**

Titulaires : Monsieur Jean-Claude James, maire de Sacquenville

Monsieur Fernand Barral, maire de Cierrey

Suppléants : Madame Monica Lemeilleur, maire du Val-David

Monsieur François Gantier, maire de Gravigny

**3. En qualité de représentant d'un établissement public ou d'un syndicat mixte mentionné à l'article L.122-4 du code de l'urbanisme (chargé de l'élaboration d'un SCOT), ayant son siège dans le département :**

Titulaire : Monsieur Yves Rochette, vice-président de la Communauté d'agglomération des portes de l'Eure

Suppléant : Monsieur Thierry Plouvier, président du Pays du Vexin Normand

**4. En qualité de représentant de la direction départementale des territoires et de la mer :**

La directrice de la direction départementale des territoires et de la mer de l'Eure ou son représentant

**5. En qualité de représentant du Président de la chambre d'agriculture de l'Eure :**

Titulaire : Monsieur Guy Jacob

Suppléant : Monsieur André Taillieu

**6. En qualité de représentants des organisations syndicales d'exploitants agricoles représentatives au niveau départemental :**

- Pour la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles :

Titulaire : Monsieur Régis Chopin

Suppléant : Monsieur Philippe Sellier

- Pour les Jeunes Agriculteurs :

Titulaire : Monsieur Philippe Aubé

Suppléant : Monsieur Gilles Lancelin

- Pour la coordination rurale :

Titulaire : Monsieur Pascal Derycke

Suppléant : Monsieur Jacques Lamiot

- Pour la confédération paysanne :

Titulaire : Monsieur Olivier Reboul

Suppléant : Monsieur Daniel Mulet

**7. Le représentant des propriétaires agricoles siégeant à la commission départementale d'orientation agricole de l'Eure :**

Titulaire : Monsieur Claude Duhamel  
Suppléant : Monsieur Michel François

**8. En qualité de représentant de la chambre départementale des notaires de l'Eure :**

Titulaire : Maître Sandra Morin-Piocelle  
Suppléante : Maître Sylvie Mombellet-Ramet

**9. Deux représentants des associations agréées pour la protection de l'environnement :**

- Pour Haute-Normandie Nature Environnement :  
Titulaire : Monsieur Jacques Caron  
Suppléant : Monsieur Yves Calonnec
- Pour la fédération départementale des chasseurs de l'Eure :  
Titulaire : Monsieur Dominique Monfilliatre  
Suppléant : Monsieur Nicolas Gavard

**Article 2 :**

Le préfet peut faire entendre par la commission, si besoin est, toutes personnalités qualifiées au regard de leur connaissance en matière foncière dans le département.

Sont désignées comme personnalités qualifiées à titre permanent et consultatif :

- Monsieur Emmanuel Hyst, président de la SAFER de Haute-Normandie,
- Monsieur Michel Rousset, directeur du CAUE de l'Eure.

**Article 3 :**

Un règlement intérieur définit les modes de fonctionnement de cette commission.

**Article 4 :**

Le secrétaire général de la préfecture et la directrice départementale des territoires et de la mer de l'Eure sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Évreux, le 07 NOV. 2013

Le Préfet  


Dominique SORAIN

